



Le pan-de-bois urbain au Bas Moyen Age dans le bassin de la Meuse moyenne (Belgique) : apport de l'approche archéologique du bâti

David HOUBRECHTS, Chercheur, Association du Patrimoine Artistique

L'architecture privée des villes du sud de la Belgique reste très mal connue, en particulier le bâti en pan-de-bois, dont on peut dire sans exagérer qu'il a été oublié : jusqu'il y a peu, il fallait se contenter de rares contributions fragmentaires, lacunaires et souvent datées, centrées sur l'analyse stylistique de la façade principale. Le pan-de-bois domine pourtant le paysage urbain jusqu'au XVIIe siècle et, dans plusieurs villes, il constitue une part importante du patrimoine le plus ancien. Nous pensons en outre que l'évolution générale de l'architecture civile ne peut se comprendre sans cette étape essentielle de l'histoire de l'habitat dans les villes. Le bâti en pan-de-bois nous raconte en effet l'histoire enchevêtrée de l'architecture en bois et de l'architecture « en dur » mais aussi l'évolution des manières d'habiter au travers des multiples transformations qu'il a subies.

La thèse que nous avons récemment consacrée au logis urbain en pan-de-bois dans le bassin de la Meuse moyenne (Houbrechts 1995) entre 1450 et 1650 nous a donné l'occasion de dresser un premier état des lieux, nécessairement imparfait mais qui apporte un éclairage neuf sur la question. Nos recherches se fondent en effet principalement sur une approche archéologique du bâti visant à comprendre l'édifice dans son ensemble et à restituer ses différentes transformations. Dans les villes, cette approche s'est développée en Wallonie depuis quelques années en privilégiant, à la faveur de restaurations, des investigations très détaillées mais ponctuelles (Leotard 2001). L'application d'une telle démarche à un patrimoine généralement habité, fortement remanié et le plus souvent caché nous a obligé à l'adapter et à dépasser le cadre de l'étude ponctuelle en étudiant un maximum de bâtiments et en multipliant les approches. Notre méthode s'est donc voulue à la fois globale, notamment en combinant typologie des ossatures et dendrochronologie (Hoffsummer 2002), et ponctuelle, en recourant à des études archéologiques partielles. Le fruit du croisement des différentes approches replacé dans son contexte historique, économique et politique, nous a permis de mettre en évidence l'évolution et l'originalité des bâtiments en pans-de-bois dans un territoire restreint : celui couvert par la Meuse et ses affluents entre Maastricht et Charleville-Mézières.

Ce travail nous autorise à une première synthèse des informations réunies pour le bas Moyen Age. Elle concerne pour l'essentiel la transition du XVe au XVIe siècle, les vestiges antérieurs à 1450 étant pratiquement inexistant. Bien que tardifs et peu nombreux, ces bâtiments portent la marque de changements décisifs dans la conception des bâtiments urbains. Tout le monde n'avance cependant pas d'un même pas : des caractères médiévaux persistent tout au long du XVIe siècle, plus tard encore dans les campagnes. En raison du peu de bâtiments identifiés à ce jour, des nombreuses transformations apportées à leur forme originale et des contraintes de notre étude, nous n'aborderons que les aspects suffisamment documentés : plans, volumes, toitures, ossatures, espace intérieur et décoration.

Plans et parcellaire

Du parcellaire

Jusqu'à une époque relativement récente, le parcellaire joue un rôle déterminant dans les plans des maisons et dans l'organisation des bâtiments d'une même parcelle. Elle traverse les siècles et reste perceptible dans la plupart des centres historiques anciens. Son origine reste pourtant difficile à identifier. A Liège, l'existence d'un bornage serait attesté aux alentours des Xe-XIe siècles, mais les premières délimitations documentées ne remontent qu'au XIIIe siècle (Poncelet 1947). Les premiers domaines urbains séculiers sont des alleux qui seront progressivement morcelés et deviendront des biens censaux. L'accensement primitif d'une parcelle se fait sans acte écrit contrairement aux concessions suivantes. Celles-ci impliquent le paiement d'un cens foncier, le « treffonds », qui porte sur le fonds et éventuellement sur le bâtiment. Il est perpétuel et invariable, ce qui dut nécessairement inciter à bâtir, et semble tomber en désuétude au XVIe siècle du fait des dévaluations et des

morcellements successifs. Contrairement aux domaines séculiers, les domaines ecclésiastiques bénéficient d'une immunité qui les dispensent de ces contraintes. Cette immunité s'étend au territoire claustral occupé par le personnel et notamment aux terrains que les chanoines utilisaient pour y construire leurs maisons. Durant le Bas Moyen Age, la propriété du sol liégeois est à l'origine de nombreux litiges entre le prince-évêque et les autorités communales, dont le pouvoir ne cesse de grandir. Quoi qu'il en soit, « les parcelles des domaines urbains étaient soumises au droit commun et placées sous la haute juridiction des échevins » (Poncelet 1947).

L'image qui prédomine dans les centres anciens urbains est celle d'une trame répétitive de parcelles rectangulaires et profondes. Sans aller jusqu'à parler de planification à l'échelle d'une ville, il est évident que certains quartiers sont le fruit de lotissements réguliers visant à une meilleure rentabilité du sol. La largeur à peu près constante le long de la voirie, toujours faible et coïncidant avec les limites de la parcelle, des bâtiments et des caves les plus anciens le prouve. Ce constat trop récurrent pour être fortuit implique l'existence d'un contrôle et sous-entend une origine au moins médiévale sinon plus ancienne, ce que confirment les découvertes récentes apportées par les fouilles du site du Grognon à Namur. L'habitat le plus ancien, daté du XI^e siècle, montre des parcelles rectangulaires accolées perpendiculairement à la voirie. Le caractère réglementé transparaît dans la constance de la largeur et de la profondeur des parcelles ainsi que dans l'alignement des façades. A Liège, les autorités ecclésiastiques pourraient être à l'origine de cette pratique. Un indice de leur pouvoir nous est donné par les quartiers ou parties de quartiers « immunisés », dont les plans et l'ampleur sont variables mais toujours vastes et se distinguent du reste de l'espace urbain (Hélin 1963).

La raison d'une telle organisation reste inconnue. La question de l'origine du parcellaire « laniéré » a fait l'objet de nombreuses hypothèses en Belgique et dans les pays limitrophes. En France, plusieurs auteurs y ont vu le poids d'une fonction commerciale primitive, sensible dès le XII^e siècle, tandis que d'autres ont souligné l'origine agricole de ce type de division. Plus récemment, les découvertes de l'équipe de Jean-Marie Blaising dans le nord de la Lorraine attestent l'existence de parcelles bâties rectangulaires et accolées dès le Haut Moyen Age, remettant en question l'hypothèse jusqu'ici avancée d'une planification tardive. Quoi qu'il en soit, la largeur et la profondeur des parcelles varient considérablement suivant les régions et les quartiers au point qu'il serait hasardeux d'en faire une synthèse. Ceci tient au manque d'informations dont nous disposons aujourd'hui mais aussi à la complexité d'un parcellaire qui est très souvent le fruit de multiples réaménagements.

De l'occupation des parcelles

Si proposer une vue d'ensemble du parcellaire reste aventureux, la comparaison de la disposition et de l'ampleur des bâtiments apporte des informations significatives. Dans la configuration la plus commune, un bâtiment unique est implanté à front de rue, mais un ou deux volumes supplémentaires peuvent se succéder vers l'arrière de la parcelle. Les quelques cas isolés du XV^e siècle sont confirmés par une étude récemment menée sur l'ensemble d'un quartier, celui de la rue Neuvice à Liège (Pirard 2005). Ici, une disposition très fréquente comprend un imposant bâtiment principal à rue suivi d'une cour et d'un bâtiment arrière plus modeste. La mitoyenneté semble systématique, mais, en dehors des maisons de type sériel, les murs ne sont pas communs à deux bâtiments. Les textes confirment la mitoyenneté dès le début du XIV^e siècle à Liège et peut-être aussi à Huy (Labeye 2001), de même que les fouilles archéologiques, par exemple à Namur dès le XI^e siècle.

Cette rentabilisation de l'espace peut aussi se traduire par un ensemble sur cour : un corps principal à front de rue occupant la totalité de la largeur de la parcelle précède une aile en retour plus étroite se déployant vers l'arrière. Bien que les exemples connus ne soient pas antérieurs au début du XV^e siècle, il est probable que de tels bâtiments aient été construits en pan-de-bois au siècle précédent, comme c'est le cas dans l'architecture de maçonnerie.

Des plans

Le plan rectangulaire est le mieux représenté. Deux formes principales se dégagent:

1. les maisons en profondeur, dont les façades sont étroites et qui s'étendent plus ou moins vers l'arrière ;

2. les maisons en longueur, peu profondes, dont la façade principale s'étend plus ou moins le long de la voirie, la ligne de faîte étant parallèle à celle-ci. Une précision s'impose cependant : dans la plupart des cas rencontrés, ces bâtiments s'étendent le long d'une voie secondaire ou d'une cour et sont donc orientés perpendiculairement à la rue principale. Ceci signifie que leur largeur le long de l'axe principal est toujours restreinte.

Avant le XVI^e siècle, la première forme domine alors que la seconde n'est représentée que par le cas particulier des maisons doubles (Dinant). Il s'agit de volumes regroupant deux maisons de plan rectangulaire identique sous un même toit. Le plan se rapproche du carré mais il correspond en réalité à deux rectangles accolés souvent issus à l'origine de deux parcelles. Cette forme d'habitat est certainement héritée de la ferme en profondeur, caractéristique du sud de la Wallonie. La parenté de conception est en effet évidente entre les formes rurales conçues comme des modules étroits accolés correspondant aux différentes fonctions (par exemple le modèle tri-partite logis-étable-grange) et les formes urbaines regroupant plusieurs logis sous un même toit. Cette conception se retrouve depuis les exemples les plus anciens jusqu'aux constructions en série du XVII^e siècle (Verviers, Ensival). D'autres similitudes existent entre l'architecture des villes et celle des campagnes, qui vont s'estomper au cours du XVI^e siècle pour aboutir à des formes urbaines spécifiques.

Volumes et toitures

Outre la densité de l'habitat, l'ampleur des bâtiments trahit elle aussi la volonté de rentabiliser l'espace. Les bâtiments à rue sont en effet souvent imposants, avec des proportions qui évoluent au cours du temps : plutôt bas et profonds au XV^e siècle, ils sont ensuite plus hauts mais moins développés au sol. Les volumes urbains primitifs évoquent donc ici aussi les types ruraux, contrairement aux exemples plus récents.

La toiture en bâtière dont le faîte est parallèle à la rue est une autre caractéristique commune aux deux architectures, au contraire de la maison à pignons, dont le faîte est perpendiculaire à la voirie et qui est typiquement urbaine. Dans le premier cas, les façades sont des murs gouttereaux dont la protection est garantie par le surplomb de la couverture ou par le recours à l'égoût retroussé. Dans le second cas, les façades sont des murs-pignons et les eaux de pluie s'évacuent par des chéneaux se terminant ou non par une gouttière. Les pignons, quand ils ne sont pas mitoyens, sont protégés par le simple prolongement des pannes, un procédé encore en usage au XIX^e siècle. Dans tous les cas, les exemples les plus anciens recourent à des larmiers pour protéger les façades. Bien que les deux formes de toitures remontent au moins au Moyen Age, la première s'impose aux Temps modernes tandis que la seconde disparaît aux alentours du milieu du XVI^e siècle.

Très souvent, la charpente se résume à de simples pannes posées sur les têtes des poteaux des pignons. Dans les villes, cette caractéristique très ancienne découle logiquement de l'orientation des toits et de l'étroitesse des façades. Les maisons à pignons, au contraire, compensent la portée limitée des poutres en recourant à une ou plusieurs fermes de charpente. D'un point de vue typologique, certains bâtiments sont couverts de charpentes à fermes et pannes s'apparentant à celles des bâtiments contemporains en maçonnerie. D'autres semblent recourir à un système propre : la charpente se compose d'une sorte de structure tramée sans ferme principale, et l'absence d'entrait est compensée par des blochets engagés dans les sablières de toit (Liège, rue de la Boucherie). Ce système disparaîtra en même temps que les maisons à pignons.

Ossatures

La maison urbaine en pans-de-bois est une « maison-cage » entièrement en bois reposant sur un solin en pierre. La hauteur de ce solin excède rarement un mètre, même si on connaît quelques cas de rez-de-chaussée entièrement en pierre. Les différentes pièces constitutives, toujours en chêne, sont assemblées à tenon et mortaise, et les pans-de-bois sont solidarisés par des poutres supportant les solives des planchers. Toutes ces caractéristiques sont présentes dans les exemples les plus anciens et se maintiennent au cours de siècles suivants. L'usage de poteaux montant-de-fond, dits « bois longs », est par contre déjà exceptionnel au XV^e siècle (Dinant, rue Courte-Saint-Roch).

L'emploi de pièces dont la longueur est limitée à un étage, dites « bois courts », apparaît dès le milieu du XIVe siècle et semble se généraliser dans les villes au XVIe siècle. Cette technique facilite le transport et le montage des poutres dans des espaces restreints, mais elle permet aussi de bâtir plus haut en superposant plusieurs étages. Elle est donc parfaitement adaptée à l'habitat urbain, au contraire des « bois longs » dont l'usage se perpétuera dans les bâtiments ruraux jusqu'au XIXe siècle.

Exceptionnel dans les campagnes, l'emploi de l'encorbellement est utilisé presque systématiquement en zone urbaine. Généralement peu développé, il est attesté dès le XIIIe siècle et tend à disparaître au cours du XVIe siècle. Le fait que l'encorbellement soit limité au premier étage des façades antérieures sous-entend un rôle davantage esthétique que technique. Les deux variantes de l'encorbellement, sur sommiers et sur solives, semblent utilisées simultanément. Il est probable que l'ampleur du bâtiment dut jouer un rôle, car les bâtiments montrant un encorbellement sur sommiers sont toujours peu profonds tandis que les bâtiments sur solives peuvent se déployer vers l'arrière. L'encorbellement est un témoin parmi d'autres (étals, auvents, fenêtres, entrées de caves, évacuation des eaux) de la tendance médiévale à empiéter sur l'espace public, une caractéristique qui ne disparaîtra que tardivement.

Les ossatures montrent une évolution très claire. Les ossatures de type médiéval sont simples, fonctionnelles, et identiques pour les façades et pour les murs-pignons d'un même bâtiment. Un réseau de poteaux et d'entretoises délimite des panneaux fermés par un clayonnage ou ouverts de quelques jours, presque toujours dans les façades. Quelques pièces obliques, décharges ou guettes, parfois opposées par paires, viennent consolider l'ensemble. L'usage de pièces obliques opposées semble très ancien : les décharges sont connues dès la seconde moitié du XIVe siècle à Liège (place Emile Dupont) tandis que les guettes sont attestées à Namur (Maison André) et à Dinant (Maison du Pléban) au XVe siècle ainsi qu'à Liège par l'iconographie, probablement à la même époque. Les ossatures primitives sont donc très simples et leur trame assez lâche, peu exigeante en bois d'oeuvre.

La décharge en croix-de-Saint-André est également utilisée, dans un but strictement fonctionnel : toujours de grandes dimensions, elle n'est qu'une variante des autres pièces obliques couramment utilisées à la même époque. L'iconographie en atteste l'existence dans plusieurs bâtiments liégeois aujourd'hui disparus (Café de l'Isle, rue Fond de l'Empereur), profondément remaniés (rue Saint-Jean-Baptiste, rue Hors-Château, rue Pont d'Ile) ou largement conservés (rue Saint-Hubert, Mont Saint-Martin et rue Sainte-Marguerite). Ces décharges sont très proches de celles encore conservées à Maastricht, toutes datées par dendrochronologie du XVe siècle. Faute de vestige conservé, il est encore impossible de savoir si ces décharges ont également été utilisées dans les façades mosanes. Un seul exemple est conservé à Visé (rue des Remparts), dans l'esprit qui prévaut alors dans la région voisine du Limbourg belge. Ce territoire, jadis intégré à la Principauté de Liège, conserve en effet plusieurs façades des XVIe et XVIIe siècle recourant au même type de décharge. Certaines sont typiquement urbaines (Millen) tandis que d'autres sont pleinement rurales (Hoeselt). Le Limbourg hollandais en conserve également, par exemple dans un logis à Cottessen, traditionnellement daté du XVIe siècle.

Les croix-de-Saint-André de petites dimensions sont plus récentes et sont utilisées à des fins décoratives. L'exemple le plus ancien serait conservé rue du Carré à Liège, dans un mur-pignon élevé quelques années après le sac de la ville par Charles le téméraire en 1468. Au rôle fonctionnel primitif s'ajoute un caractère ornemental fondé non pas sur la forme de la décharge mais bien, comme en France, sur la répartition et le nombre des croix ainsi que sur la disposition des assemblages. L'abondance des décharges en croix-de-Saint-André, leur disposition, le fait que leur emploi est limité aux façades et le soin apporté à leur réalisation laissent peu de doutes sur le caractère décoratif de ces ossatures, témoins d'une mode qui se maintiendra jusqu'à l'aube du Grand siècle. L'iconographie ancienne le confirme, en nous dévoilant des ossatures apparentes dès le début du XVIIe siècle. L'évolution générale des ossatures en précise la diffusion : d'après les datations dendrochronologiques, la pratique apparaît d'abord à Liège pour ensuite se répandre dans les autres villes mosanes et dans l'actuel Limbourg belge dans le courant du XVIe siècle. En rompant avec la sobriété des ossatures médiévales, les nouvelles façades multiplie les croix-de-Saint-André en ne craignant pas la surcharge car, comme le note Georg Ulrich Grossmann pour l'Allemagne à la même époque, l'abondance de bois signe désormais la richesse du propriétaire.

Le hourdis est invariablement composé d'un clayonnage recouvert de torchis. Le clayonnage est une sorte de treillis de bâtons épais, les palançons, qui sont engagés verticalement dans les

panneaux et maintenus en place par des branches souples horizontales, les éclisses. L'exemple le plus ancien connu à ce jour, s'il est original, a été découvert récemment Place Emile Dupont à Liège (1363-1377, d'après la dendrochronologie). Rien ne permet à ce jour de distinguer les pratiques médiévales des usages postérieurs.

Espace intérieur

Les transformations successives de l'espace intérieur n'ont laissé que peu d'indices de l'organisation originale. L'agencement des différents niveaux varie peu : la forme la plus fréquente compte une cave, un rez-de-chaussée et au moins deux étages dont un comble à surcroît. Par contre, la fonction des espaces et l'importance qui leur est accordée évolue sensiblement. A des bâtiments qui privilégient les deux premiers niveaux en recourant volontiers à des accès distincts extérieurs, succèdent des bâtiments plus hauts qui valorisent les étages et privilégient une circulation intérieure. Cette évolution, permise par le passage aux « bois courts », témoigne de la recherche d'un confort accru et d'espaces supplémentaires dévolus au logement.

Ainsi, la notion médiévale d'«étage noble» ou « bel-étage », espace voué à la fois à la vie privée et à la réception d'hôtes privilégiés, est perceptible dans deux bâtiments liégeois importants de la première moitié du XVI^e siècle (rue Neuvice, rue Saint-Hubert). En effet, à la différence des bâtiments plus récents qui présentent des étages de hauteur dégressive, ces deux bâtiments disposent d'un premier étage de hauteur identique voire plus élevée que celle du rez-de-chaussée. Pour un des deux bâtiments, l'accès séparé au premier étage plaide également en faveur d'une telle hypothèse. Le fait que la surface occupée par les jours au premier étage soit supérieure à celle des étages suivants est un autre indice, de même que l'emploi de l'encorbellement limité au premier étage de la façade antérieure. Cette valeur accordée au premier étage s'estompe progressivement au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle et de la première moitié du siècle suivant, comme en témoigne la disparition des trois caractéristiques que nous venons d'énoncer (hauteur supérieure ou égale à celle du rez-de-chaussée, ouvertures plus importantes qu'aux étages suivants, encorbellement). Parallèlement, le comble à surcroît se développe et redéfinit les proportions des différents niveaux de la façade. Cette évolution, avec l'augmentation croissante de la surface occupée par les jours, témoigne d'une recherche de confort de plus en plus évidente aux différents niveaux du logis. En se limitant au premier étage, la surface ouverte double entre les exemples les plus anciens et ceux de la première moitié du XVII^e siècle, quelle que soit l'ampleur du bâtiment. Le système d'ouvertures, par contre, n'évolue pas : les jours sont définis par l'ossature, de petites dimensions et de format rectangulaire vertical. Selon les besoins ou les moyens du propriétaire, le nombre de jours varie et détermine la quantité de lumière reçue par l'intérieur. Le fenestrage de base totalise au moins six jours et forme une croisée à deux meneaux. Dans les bâtiments de type médiéval, les jours inférieurs sont fermés par des volets coulissants, et non des contrevents comme ce sera le cas par après. Un matériau translucide ou un vitrage ferme les jours supérieurs. L'emploi de châssis ne semble pas antérieur au XVI^e siècle.

L'usage de systèmes de circulation extérieurs semble très ancien (dès le XII^e siècle à Namur, sur le site du Grognon). L'escalier en vis en est la preuve matérielle la plus visible aujourd'hui, en dehors des quelques traces d'accès séparés aux différents niveaux du bâtiment, qui impliquent l'emploi combiné de systèmes différents (escalier extérieur et intérieur, galeries). Abrité par une tourelle hors-cœuvre de plan polygonal, il est le plus souvent implanté à une extrémité de la façade postérieure et, dans quelques cas, contre la façade antérieure ou au centre d'un pignon. Au cours du XVI^e siècle, les escaliers en vis seront progressivement implantés à l'intérieur du bâtiment, à peu près au centre du pignon.

La division intérieure reste très floue. Ceci tient sans doute à la fois à la légèreté, voire à la mobilité des systèmes de cloisonnement et à l'évolution des goûts et du confort. Dans le cas le plus fréquent, le bâtiment est divisé en deux moitiés de proportions variables par un mur-de-refend. Ce mur-de-refend est en tous points identique aux murs latéraux du bâtiment.

Les caves montrent des implantations variées, tantôt perpendiculaires, tantôt parallèles à la rue. Le plus souvent, le bâtiment ne compte qu'une seule cave. Elles se composent le plus souvent d'une simple voûte en berceau surbaissée. Les exemples les plus anciens sont réalisés en pierre, calcaire ou grès, ou en tuffeau, tandis que les plus récents, attribuables au XVI^e siècle, sont en

briques. Les caves en tuffeau reposent généralement sur un soubassement de pierre. L'accès aux caves se fait souvent par la rue, quelquefois par l'arrière du bâtiment.

Les bâtiments possèdent souvent une cheminée adossée à un pignon ou engagée dans un mur-de-refend. Cette disposition les situe parfois au centre d'un bâtiment, comme c'est le cas de bâtiments doubles ou semi-ruraux, mais plus fréquemment les cheminées se trouvent rejetées contre les pignons. Les cheminées peuvent être isolées ou adossées, et, dans les deux cas, se limiter au rez-de-chaussée ou être superposées. Dans ce cas, si les départs des conduits sont indépendants, ceux-ci finissent par se rejoindre et former un conduit commun. Les cheminées d'inspiration médiévale sont équipées d'un contre-cœur avec arc en tiers-point en blocs de pierre rectangulaires. Le foyer est constitué de pierres de taille, de moellons ou de briques réfractaires ornementales. Les piédroits sont décorés très sobrement, par exemple d'une moulure en quart-de-rond ou d'un simple chanfrein, et évoquent parfois une colonnette engagée. Faute de vestiges conservés, il est difficile de préciser la forme des hottes utilisées.

Le système de plancher le plus fréquemment rencontré consiste en une suite rapprochée de solives posées sur des poutres dans lesquelles des découpes sont souvent aménagées pour les accueillir. Dans les exemples les plus anciens, le parquet constitue en même temps le plafond du niveau inférieur sans autre forme d'aménagement. Le recours aux entrevous de torchis est très fréquent mais il est difficile de préciser quand le système apparaît. Dans plusieurs cas, ces entrevous sont en effet postérieurs aux solives et la datation de ces dernières ne peut donc être étendue aux entrevous.

Décoration

En dehors du caractère ornemental des ossatures, les façades antérieures étaient souvent agrémentées de décors sculptés. Ces décors se rencontrent principalement dans les maisons sur pignon, où une bordure de rive composée de deux planches assemblées d'un côté au poinçon et de l'autre à deux blochets reposent à leur tour sur des aisseliers ou des consoles. Dans les exemples les plus anciens, le système de soutien ne comprend qu'un aisselier assemblé au poteau cornier, éventuellement complété par une ou deux consoles opposées. Les planches constituant la bordure forment un arc trilobé ou polylobé très élancé dont les portions sont agrémentées d'un chanfrein. Cette forme est très commune en Flandre et dans le Brabant, principalement au XVe siècle. La décoration portée par les planches de rive est complétée par une décoration sculptée des poinçons, des blochets et des aisseliers ou des consoles. Dans certains cas, les aisseliers portent des personnages en pied (Liège, rue Fond de l'Empereur).

Les indices concernant la décoration intérieure sont rares. Les poutres sont souvent décorées sur leur face inférieure. Les exemples les plus anciens portent un motif en dents-de-scie. Comme dans plusieurs régions allemandes, les jours supérieurs des baies sont agrémentés de chanfreins se terminant par des congés. Cette ornementation aurait également pour fonction de laisser entrer davantage de lumière, ce que laisse penser le fait qu'elle soit limitée au jours équipés de dormants. Ce rôle utilitaire semble également confirmé par sa présence systématique, quel que soit le statut social du bâtiment.

Conclusion

La méthode que nous avons appliquée au pan-de-bois s'est avérée précieuse à plusieurs titres. Les bâtiments urbains étudiés dans le bassin de la Meuse moyenne, datés pour l'essentiel de la seconde moitié du XVe siècle et du début du siècle suivant, reflètent à la fois des traits médiévaux et les innovations qui vont s'imposer aux Temps modernes. De la manière primitive se dégage un volume bas et profond recourant à des ossatures simples, aux pièces peu nombreuses, et à des ouvertures limitées. C'est un bâtiment fonctionnel, peu éclairé, où les pièces de l'ossature ne jouent pas de rôle ornemental marqué, où la faible surface des façades contraste avec le volume impressionnant du bâtiment. L'influence de l'architecture rurale, qui perpétuera les mêmes formes du XVe au XIXe siècle, est ici manifeste alors que plusieurs caractéristiques de l'architecture urbaine aboutie sont déjà perceptibles dans certains bâtiments liégeois : les volumes moins profonds et plus hauts, comptant plus de niveaux et un comble à surcroît habitable, l'emploi des « bois courts » et l'apparition des ossatures décoratives aux nombreuses croix-de-Saint-André.

Bibliographie

- Hélin 1963 E. Hélin, « Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle », Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège, Documents et mémoires, Fascicule VI, Liège, 1963, p. 84-107.
- Hoffsummer 2002 P. Hoffsummer, « Les charpentes du XIe au XIXe siècle, Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique », Cahiers du Patrimoine, 62, Paris, 2002.
- Houbrechts 2005 D. Houbrechts, « Le logis en pan-de-bois à Liège et dans le bassin de la Meuse moyenne (1450-1650) : approches archéologique et dendrochronologique », thèse de doctorat inédite, Université de Liège, 2005.
- Leotard 2001 J.-M. Leotard (dir.), « Archéologie du bâtiment, approche globale », Actes des Cinquièmes Journées d'Archéologie en Province de Liège, Liège, 2001.
- Labeye 2001 C. Labeye, « La construction des maisons dans les villes mosanes au Moyen Age », mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie, Université de Liège, 2000-2001.
- Pirard 2005 F. Pirard, « Le quartier Neuvise à Liège : approche archéologique d'un milieu urbain », mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie, Université de Liège, 2004-2005.
- Poncelet 1947 E. Poncelet, « Les domaines urbains de Liège », Liège, 1947.